



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE SAINT-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI LE 10 MAI 2022, 21h15
Édifce municipal

PRÉSENCES :

Francine Fournier,	Mairesse
Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Michel Lindsay,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Lucien Beaudry,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

10.05.22.074

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

10.05.22.075

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 5 avril 2022, il est **proposé** par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, que le procès-verbal soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

10.05.22.076

COMPTES PAYÉS, PAIES ET COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 59 051.31 \$, il est **proposé** par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Cathy Payeur, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés su-haut.

Cathy Payeur
Directrice générale et greffière-trésorière

PÉRIODE DE QUESTION 1



N° 10.05.22.077
ou annotation

10.05.22.078

RÉSOLUTION POUR MTQ/PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/(PAERRL)

ATTESTATION DE LA VÉRACITÉ DES FRAIS ENGAGÉS VISANT LA COMPENSATION DES SOMMES VERSÉES POUR L'ANNÉE CIVILE 2021

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 35 764.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset ;

Il est proposé par Michel Lindsay et résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset atteste de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments de pont dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de 35 764.00 \$ pour l'année civile 2021 pour des dépenses réelles de 58 346.53 \$;
- **QUE** la firme comptable Blanchette Vachon S.E.N.C.R.L soit désignée pour en faire la reddition de comptes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION D'APPUI À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU QUE la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches demande au conseil de Saint-Hilaire-de-Dorset un appui sur l'Avis sur les besoins des aînés en transport dont l'objectif principal: Le mieux-être des personnes âgées par l'AMÉLIORATION des TRANSPORTS COLLECTIFS en vue de répondre à leurs besoins et ainsi vivre dans leur communauté le plus longtemps possible.

ATTENDU les recommandations suivantes :

- **QUE** la concertation du ministère des Transports du Québec (MTQ) avec les MRC permette d'améliorer le transport collectif en Chaudière-Appalaches ;
- **QUE** le Gouvernement du Québec accorde un meilleur financement aux organismes communautaires qui dont de l'accompagnement-transport permettre de la souplesse dans l'opérationnel ;
- **QUE** les MRC de Chaudière-Appalaches se concertent davantage pour développer des interconnexions en matière de transport ;
- **QUE** le ministère des Transport du Québec (MTQ) en collaboration avec les MRC de la région rendent le transport adapté plus accessible en Chaudière-Appalaches

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Hilaire-de-Dorset appui la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches dans les recommandations énumérées ci-dessus :

- Gouvernement du Canada
- Gouvernement du Québec
- Ministères
- MSSS
- MTQ
- CISSS-CA
- Partis politiques
- Députés
- Élus municipaux
- Organismes

ADOPTÉE



10.05.22.079
ou annotation

RÉSOLUTION D'AUTORISATION DE PASSAGE SUR DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET LORS DU CHAMPIONNAT QUÉBÉCOIS DE VÉLO SUR GRAVELLE

ATTENDU la réception de la demande de Tour de Beauce pour une autorisation de passage sur des rues de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset pour une compétition lors de La Voie Gravelée, qui sera tenu le samedi 3 septembre et le dimanche 4 septembre 2022 ;

ATTENDU QUE l'autorisation de passage se situe pour la route de Courcelles et la rue Principale en direction Sud ;

ATTENDU QUE Tour de Beauce sera responsable de la sécurité du parcours ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le passage de Tour de Beauce pour la compétition lors de La Voie Gravelée les 3 et 4 septembre 2022 sur la route de Courcelles et la rue Principale en direction Sud.

ADOPTÉE

10.05.22.080

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'AVENANT #2 PORTANT MODIFICATION À L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE MUTUELLE DE SERVICE (2016)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset est prenante partie à l'entente du service de sécurité incendie de la Haute-Beauce (SSI) ;

ATTENDU QUE la Municipalité gestionnaire La Guadeloupe fait une demande de modification de l'entente à l'article 8.0 ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de Saint-Hilaire-de-Dorset accepte la modification suivante dans l'entente du service de sécurité incendie de la Haute-Beauce (SSI) à l'article 8.0 :

ARTICLE 8.0

Le paragraphe b) sera remplacé par celui-ci :

b) Les dépenses d'immobilisation suivantes seront réparties selon les modalités de répartition des coûts d'opération, savoir :

- Le matériel roulant acquis depuis la signature du présent protocole (camions, remorques, argo, etc.)
- Les équipements mobiles (pompes, tuyaux, éclairage, etc.)
- L'outillage (pinces de désincarcération, échelles, génératrice, scie à chaîne etc.)
- Système de communication
- Appareil respiratoire (bonbonnes, casques spécialisés, détendeur, etc.)
- Vêtements de protection (bottes, bunker, etc.)

ADOPTÉE

10.05.22.081

RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE RÉVISÉ

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire ;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal ;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents:

- **QUE** le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par la directrice générale, Coordinatrice municipale de la sécurité civile soit adopté ;
- **QUE** la directrice générale soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.



N° de résolution
ou annotation

10.05.22.082

- **QUE** Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UN PERMIS DE RÉUNION AFIN QUE LE COMITÉ DE LA RURALITÉ PUISSE SERVIR DES BOISSONS ALCOOLISÉES LORS DE LA FÊTE DES VOISINS 2022

ATTENDU QUE le comité de la ruralité organise la Fête des voisins samedi le 11 juin 2022 ;
ATTENDU QUE La Fête des voisins aura lieu à l'extérieur de l'édifice municipal (à l'intérieur si la température ne le permet pas) au :

847, rue Principale,
Saint-Hilaire-de-Dorset (Qc) G0M 1G0

ATTENDU QUE des boissons alcoolisées seront servies lors de cette évènement ;
ATTENDU QUE le conseil municipal établit la délimitation du lieu où le permis sera exploité, ainsi que l'emplacement des points de services (Annex A) ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal :

- Autorise le comité de la ruralité à utiliser l'édifice municipal pour l'évènement de la Fête des voisins ;
- Autorise le comité de la ruralité à servir des boissons alcoolisées dans la délimitation du lieu et de l'emplacement des points de services (annexe A) ;
- Autorise la directrice générale à procéder à la demande de permis de réunion au coût de 30.25 \$ auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

ADOPTÉE

10-05-22-083

DÉPÔT DE DEUX RAPPORTS D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

Il est proposé par Lucien Beaudry et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil procède au dépôt des deux rapports d'audit de conformité réalisés par la CMQ, l'un portant sur l'adoption du budget (date?) et le second portant sur l'adoption du Programme triennal d'investissement (PTI) (date?), le tout conformément avec l'article 86,8 de la Loi sur la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

10.05.21.084

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET À LA MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOUTIEN À LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présent que le conseil désire et accepte la participation de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset à la mise en place d'un fonds de soutien à la réalisation d'activités pour les aînés et ce selon les modalités prévues avec la source de financement avec la formule de base.

ADOPTÉE

1. Rapport de la Régie - Michel Breton
2. Rapport des pompiers – Marcel Élément
3. Rapport de la mairesse – Francine Fournier
4. Rapport de l'église – Jasmin Létourneau
5. Rapport du Comité de la ruralité – Lise Garant
6. Rapport de voirie – Roger Breton
7. ~~Rapport de la directrice générale – Cathy Payeur~~

PÉRIODE DE QUESTION 2



N° de résolution
ou annotation


10.05.21.086


VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est **proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée ou ajournée. Il est 22h07.

Moi, **FRANCINE FOURNIER**, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Francine Fournier
Mairesse


Cathy Payeur
Directrice générale
Greffière-Trésorière